

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 14 AOUT 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 14 août 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a adressé ses chaleureuses félicitations à la communauté chrétienne qui célèbre, demain 15 août 2024, la fête de l'Assomption. Il a prié pour un Sénégal de paix dans le renforcement permanent du vivre ensemble et du dialogue interreligieux exemplaire, marques d'un pays uni et solidaire.

En perspective du Grand Magal de Touba qui sera célébré le vendredi 23 août 2024, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de veiller scrupuleusement à la mobilisation effective et optimale de tous les services de l'Etat impliqués pour un bon déroulement de cette grande manifestation religieuse d'envergure internationale. Il a indiqué l'impératif d'une action mieux coordonnée, cohérente et suivie des ministères et de toutes entités publiques concernées en relation avec le Comité d'organisation de ce grand évènement qui va fortement marquer la vie nationale. Dans cet esprit, il a indiqué la nécessité de maîtriser, dans toutes leurs dimensions, les différents volets sécurité, santé, électricité, hydraulique, assainissement, approvisionnements et assistance alimentaire déployés par l'Etat avant, pendant et après le Grand Magal.

D'ailleurs, le Président de la République a informé qu'il se rendra, dans les prochains jours, à Touba pour une visite de courtoisie au Khalif général des Mourides et à la communauté mouride en prélude à ce grand rassemblement religieux, fête légale, chômée et payée.

Evoquant la problématique de la redynamisation de l'économie rurale et de la recherche agricole alors que l'hivernage 2024 bat son plein, le Chef de l'Etat a salué le travail d'anticipation et de rectification accompli par le Premier Ministre ainsi que les efforts exceptionnels consentis par le Gouvernement pour, d'une part, auditer et apurer les dettes héritées du secteur et, d'autre part, soutenir les producteurs avec la mise en place, cette année, de façon pragmatique, des intrants et matériels agricoles sur l'étendue du territoire national grâce au concours notable des Forces armées. Dans cet élan, il a demandé au Ministre de l'Agriculture de veiller au suivi adéquat du développement et de la protection des cultures contre le péril acridien et les oiseaux granivores.

Le Président de la République a demandé au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage de veiller avec les Ministres concernés à la bonne préparation de la prochaine campagne de commercialisation des productions agricoles. Il lui a rappelé l'urgence de finaliser, dans l'esprit du PROJET, l'actualisation de la loi d'orientation agrosylvopastorale. Il a aussi mis l'accent sur la priorité à accorder à la reconstitution du capital semencier national pour l'arachide et les principales cultures vivrières.

Le Chef de l'Etat a souligné l'impératif de refonder la politique de recherche et de vulgarisation agricoles conformément aux standards internationaux. Il a demandé au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, en relation avec son collègue de la Recherche et de l'Innovation, de revitaliser le système national de recherches agrosylvopastorales et de renforcer, à travers un Contrat d'Objectifs et de Moyens innovant, l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) en infrastructures technologiques de qualité et en ressources humaines et financières significatives afin de consolider la structure dans une posture de fer de lance de la politique agricole et de souveraineté alimentaire.

Appelant à un dialogue rénové avec la presse nationale, le Président de la République a relevé que la situation générale de celle-ci mérite une attention particulière du Gouvernement et des mesures de redressement appropriées. En effet, une presse professionnelle, responsable et respectueuse de l'Etat de droit demeure un pilier majeur de la démocratie. C'est dans ce sens qu'il a demandé au Gouvernement, notamment au Ministre de la Communication, de veiller à l'application intégrale du Code de la Presse mais également au bon fonctionnement des entreprises de presse, dans un esprit permanent d'ouverture et de concertation en vue du respect des cahiers de charges signés.

Abordant son agenda diplomatique, le Chef de l'Etat a informé le Conseil qu'il effectuera une visite d'Etat en République populaire de Chine, les 03 et 04 septembre 2024, en prélude au 4^{ème} sommet du Forum de coopération sino-africain, les 05 et 06 septembre 2024.

Dans sa communication, le Premier Ministre a rendu compte de sa participation, au nom du Chef de l'Etat, à la cérémonie d'investiture de Son Excellence, Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda. Il a également fait part de sa visite au Mali au cours de laquelle il a été reçu par Son Excellence, Monsieur Assimi GOITA, Président de la transition de la République du Mali et a eu des entretiens avec son homologue, le Premier Ministre Choguel Kokalla MAIGA.

Le Premier Ministre a ensuite relevé les principales conclusions ressorties de l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action d'urgence des ministères sur la période avril-juin 2024, en engageant les Ministres à accorder une attention particulière à la finalisation des actions portant notamment sur les questions énergétiques, la gestion des ressources pétrolières et gazières, l'accélération de la politique de désenclavement des territoires et la gestion de l'émigration irrégulière. Il en est de même de la prévention et de la gestion des inondations, de la gestion déconcentrée des forêts et de la lutte contre le trafic illicite de bois ainsi que du renforcement des équipements dans les services d'accueil des urgences au niveau des hôpitaux et des services dédiés aux usagers de la Justice.

Evoquant la question de la coordination du travail gouvernemental, le Premier Ministre s'est félicité de la qualité des interactions et de l'exécution des activités interministérielles, tout en engageant les Ministres et Secrétaires d'Etat à veiller à une synergie parfaite dans la planification de ces activités.

Par ailleurs, le Premier Ministre est revenu sur les conclusions et recommandations ressorties du Rapport de la Commission ad hoc chargée du contrôle et de la vérification des titres et occupations sur les anciennes et nouvelles dépendances du Domaine public maritime dans la Région de Dakar, remis au Président de la République ce mardi. Il a souligné l'importance à attacher, dans le cadre de leur mise en œuvre, à l'approfondissement de l'analyse des causes des déviances notées dans l'occupation du Domaine public maritime.

Dans ce même registre des dossiers fonciers, le Premier Ministre a informé le Conseil de la finalisation, par le Comité technique chargé de faire la situation foncière de plusieurs zones, des deux rapports portant, d'une part, sur les lotissements dits « BOA », « HANGARS DES PELERINS », « RECASEMENT 2 », « EOGEN 1 et 2 », à Dakar et, d'autre part, sur le lotissement dit de « Mbour 4 » et le plan d'aménagement de la Nouvelle Ville de l'Axe, à Thiès.

Le Premier Ministre a également fait part de la réception du rapport sur la situation des acquisitions et des concessions d'immeubles bâtis de l'Etat, produit par le Ministère chargé des Finances et la SOGEPa, en application des directives du Conseil des Ministres en date du 22 mai 2024.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Secrétaire général du Gouvernement a fait le point sur l'état d'exécution du Plan d'Action d'Urgence (avril-juin 2024) ;
- Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a présenté la situation hebdomadaire de la gestion des inondations ;
- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait le point sur l'approvisionnement du marché en riz par « appel d'offre » ;
- Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait le bilan à mi-parcours de la Campagne de production agricole 2024-2025.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique :

- **Lieutenant-Colonel Elhadji Maodo BA**, Ingénieur des Eaux et Forêts, matricule de solde n° 627 951/F, est nommé Secrétaire permanent du Comité national du CILSS, en remplacement de Monsieur Baba BA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :

- **Monsieur Bakary FATY**, Docteur en Hydrologie, matricule de solde n°711 677/A, est nommé Directeur de la Gestion de la Planification des Ressources en Eau, en remplacement de Monsieur Niokhor NDOUR appelé à d'autres fonctions.

Au titre du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage :

- **Monsieur Sidy Mohamed SECK**, Expert en politique agricole, est nommé Président du Conseil d'administration de la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), en remplacement de Monsieur Amadou NIANG.

Le Ministre de la Formation Professionnelle,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE